

APPEL A CANDIDATURES CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE

Les Paysages

API : ARCHIPEL DES PUYs IMAGINAIRES

Exploration, représentation, diversités

Année scolaire 2026-2027



L'objet de l'appel à candidatures

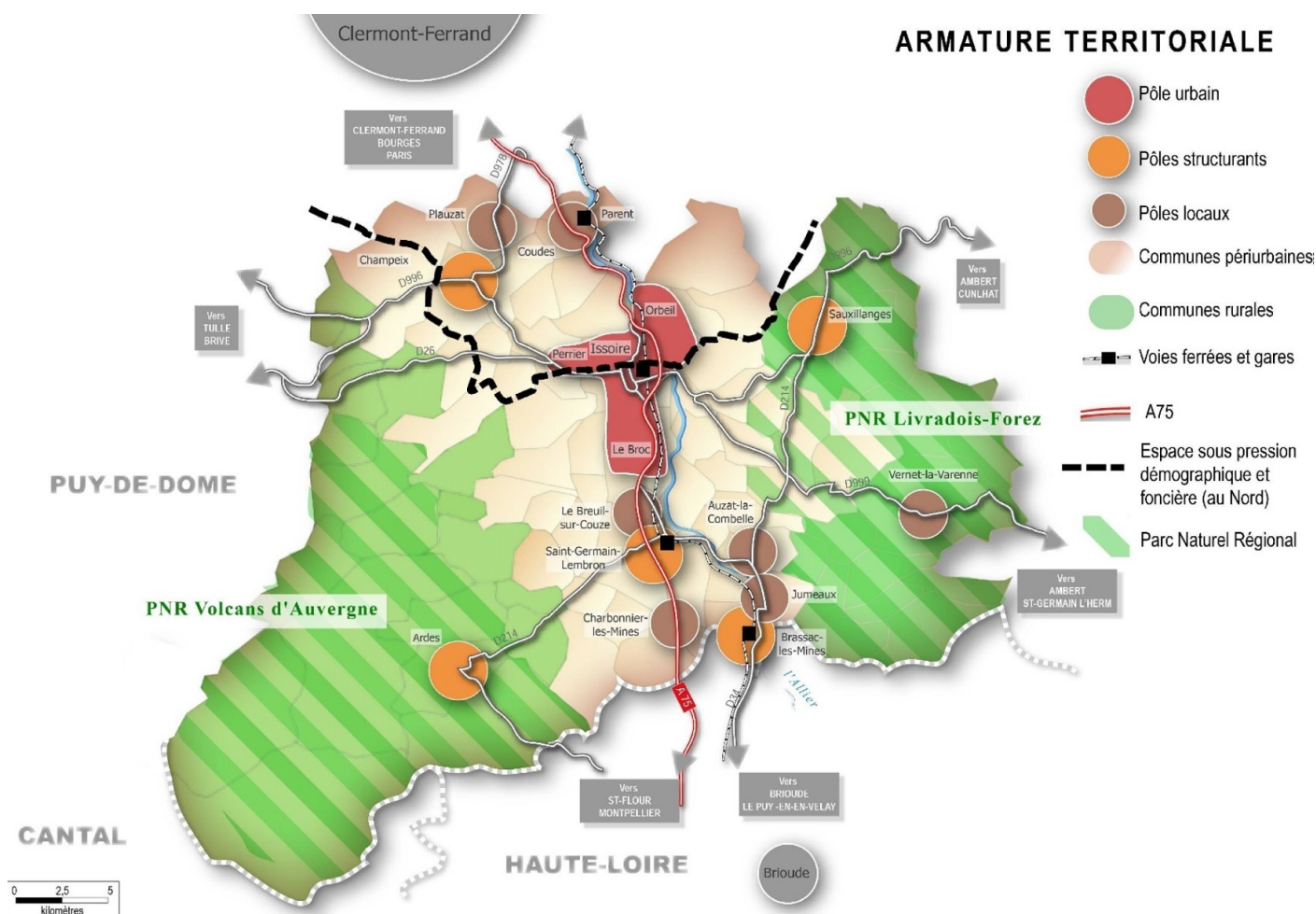
Pour le prochain plan d'actions CTEAC 2026-2027, l'Agglo Pays d'Issoire (API) cherche une équipe pluridisciplinaire pour concevoir et mettre en oeuvre un projet décliné en plusieurs parcours d'éducation artistique et culturelle. Ces parcours devront répondre aux 3 piliers de l'EAC.



L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE

La présentation du territoire

Créée le 1er janvier 2017 et située au sud du département du Puy-de-Dôme, API regroupe 87 communes, dont 42 communes en zone de moyenne montagne avec le bas-Livradois à l'est, le massif du Cézallier et les contreforts du Sancy à l'ouest. Ce territoire est composé d'un pôle urbain autour d'Issoire et de cinq pôles structurants : Ardes-sur-Couze, Brassac-les-Mines, Champeix, Sauxillanges et Saint-Germain Lembron. Il compte environ 57 000 habitants avec une évolution démographique importante mais hétérogène lors des 20 dernières années.



Source : SCOT 2018

L'attractivité de ce territoire repose sur :

- une richesse environnementale et patrimoniale
- un cadre de vie privilégié et un foncier/immobilier encore abordable
- une activité industrielle dynamique et un savoir-faire reconnu au niveau international
- une activité agricole partagée entre les activités céréalières de plaine et l'élevage de moyenne montagne avec également une activité spécifique « historique » : la viticulture
- une accessibilité favorisée par l'autoroute A75 et une bonne desserte routière
- un axe ferroviaire attractif et multimodal

Focus sur les richesses paysagères

Véritable condensé des paysages d'Auvergne, le territoire offre une palette de paysages variés et remarquables, témoignages vivants de l'activité humaine passée et présente :

- Val d'Allier, espace en fort développement avec un milieu naturel riche (zones humides, forêts alluviales, ripisylves...), plaines du nord et limagnes du Lembron et du sud, concentrant les terres agricoles les plus riches avec un important phénomène de périurbanisation et des villages perchés au-dessus de la vallée



- A l'ouest, le pays des Couzes, « Pays coupés », avec une alternance de vallées encaissées et de plateaux volcaniques, des architectures variées et au sud, les cheminées de fées ou cirques de terre rouge de la vallée des Saints.



- En frange sud-ouest, les hauts plateaux du Cézallier façonnés par l'activité volcanique et glaciaire avec une densité de bâti très faible et d'immenses pâturages parsemés d'anciens burons.



- A l'est, les plateaux du bas livradois avec un paysage ondulé de campagne variée : prairies, haies bocagères, vergers, parcelles de culture..., une présence importante de forêts, des gros bourgs denses, des villages en des points stratégiques du relief et une multitude de hameaux et fermes.

D'autres éléments témoignent de l'activité passée ou présente du territoire :

- Les coteaux en terrasses (cultures viticoles et fruitières)
- Les biefs et les moulins (pour l'activité économique passée et l'irrigation des jardins et vergers)
- Les carrières et les gisements du sous-sol : exploitation arkose, améthyste, sable et gravier, charbon (dont il reste des traces dans le bâti du Bassin Minier)

La politique culturelle

La politique culturelle d'API s'est donné pour ambition de structurer et d'animer le territoire, dans un esprit d'égalité d'accès à la culture pour tous, d'animation et de maillage des réseaux du territoire, de développement de la qualité de vie et de l'attractivité. Les compétences de l'EPCI sur lesquelles API appuie cette politique sont : l'enseignement musical, une saison spectacle, la coordination des politiques structurantes dont l'EAC, et l'animation du label Pays d'art et d'histoire.

La politique culturelle d'API s'articule de manière transversale avec les autres politiques de développement et de services à la population : tourisme, aménagement du territoire, développement durable, intergénérationnel, solidarité...

Les outils de cette politique

Le service enseignement musical et l'école de musique communautaire avec des orchestres et ateliers, des actions culturelles en lien : concerts, scènes ouvertes, stages, interventions musicales dans les écoles



Le service de l'action culturelle avec :

- une saison culturelle axée sur des offres jeune public et famille, concerts en lien avec l'école de musique, itinérance tout public en lien avec les acteurs, équipements et festivals structurants du territoire
- coordination de la médiation artistique et culturelle portée par tous les secteurs



Le service patrimoine, animateur du label Pays d'art et d'histoire avec des actions de médiation du patrimoine tout public autour d'une programmation annuelle, des expositions de collecte de la mémoire, des publications chartées...



Le service des archives mutualisées avec la Ville d'Issoire avec des actions culturelles et éducatives autour de la valorisation des documents: expositions, ateliers, conférences, publications





La présentation de la CTEAC

API s'est engagée depuis 2023 dans une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) tout au long de la vie avec la DRAC, l'Education nationale, la DRAAF, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département et la CAF du Puy-de-Dôme.

La CTEAC a pour objectif la mise en œuvre d'une offre de projets coordonnés en EAC vers des publics ciblés : enfants, jeunes et personnes les plus éloignées des pratiques artistiques et culturelles.

Elle s'appuie sur le développement des partenariats, la mise en réseau (comité territorial) et la co-construction, et décline les **trois piliers de l'EAC** : la rencontre avec les artistes et les œuvres, la pratique artistique et la connaissance autour des domaines artistiques.

L'Agglo Pays d'Issoire souhaite ainsi :

- **Favoriser la découverte et l'accès à des actions culturelles et des pratiques artistiques**, en favorisant la mixité des publics et des formes artistiques et en menant des projets hors-les-murs
- **Créer une émulation culturelle à l'échelle du territoire** en valorisant les richesses patrimoniales à travers la création artistique, en impliquant les publics dans des projets co-construits entre les différents acteurs du territoire

La CTEAC s'articule autour du thème des **paysages** :

- Paysages vécus, racontés ;
- Espaces intimes, fors intérieurs ;
- Paysages inventés, paysages imaginés.

Chaque année un plan d'action est proposé en déclinaison sur un sous thème travaillé en coopération avec les acteurs de la convention.

Au cours des 5 ans de la CTEAC, il est envisagé d'explorer de nombreux champs artistiques, de les croiser dans une démarche d'expérimentation et de favoriser leur pratique et leur appropriation par les publics, en s'inscrivant pleinement dans les esthétiques contemporaines. Des disciplines comme l'architecture, la scénographie, la mise en espace par les arts visuels, arts de la rue, chorégraphies, ou encore l'écriture, la lecture, le langage poétique peuvent ainsi être convoquées.



Des programmes annuels autour d'un récit commun

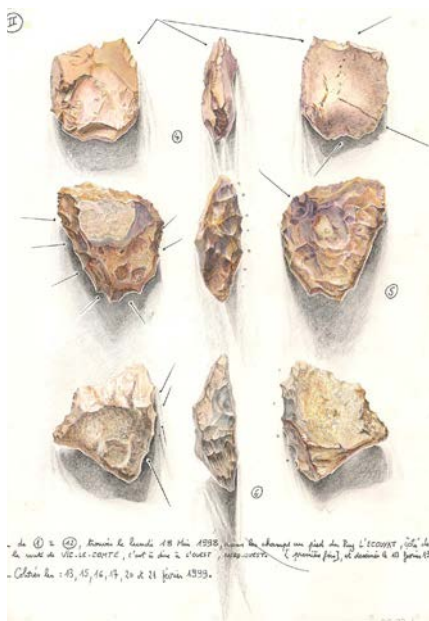
Depuis 2023, un **récit commun** a donc commencé à s'écrire, invitant à faire entrer en résonance les espaces de l'intériorité avec les espaces partagés, l'intime avec le territoire, le cadre paysager avec les mondes imaginaires, de porter un regard curieux et décalé sur les paysages quotidiens pour voir ce qui ne se voit pas, sur les curiosités du territoire. Par la collecte, la création de rencontres, l'expérience, le partage de sens et d'émotions, le récit, la transmission, le déplacement, il s'agit de cartographier, explorer, parcourir, éprouver, métamorphoser, réinterpréter, (ré)enchanter et poétiser les paysages, d'imaginer, raconter, tisser et écrire les possibles artistiques du territoire.

En 2023-2024, il a été question d'amener les publics à **représenter, à raconter, à imaginer et à mettre en scène les paysages et les espaces** qui les entourent.





En 2024-2025, « **Sources et Ressources** » a proposé de regarder le territoire et ses paysages à travers **l'eau** : exploration des ressources témoins du passé autour des paysages, de l'eau et de la vie qui s'est déployée autour, observation de l'évolution des paysages et problématiques en lien avec l'eau, développement d'imaginaires sur l'eau, les créatures et plantes aquatiques, création de fictions futuristes autour de la montée des eaux où la mer aurait envahi les terres les plus basses de notre territoire à l'instar des Iles d'Auvergne d'Imago Sekoya.



Le programme 2025-2026 « **Un caillou, des cailloux** » a pour enjeu d'**explorer les paysages et le territoire à travers les cailloux** : proposer une approche culturelle d'un sujet scientifique, géologique ; détourner, décaler l'objet caillou ; transformer un objet commun, partagé par tous en proposition artistique ; révéler la géologie par l'observation du patrimoine naturel et bâti ; exprimer et partager l'intime à travers des cailloux.





LE PROJET 2026-2027

« API : ARCHIPEL DES PUYs IMAGINAIRES »

Les développements thématiques proposés par le réseau territorial

Avec ses puy et plateaux, le territoire d'API peut être vu comme un archipel d'îles entouré parfois d'une mer de nuages. Dans la continuité des programmes précédents, il est proposé d'imaginer **un nouveau récit où API devient l'Archipel des Puy Imaginaires**.

- Découvrir la géographie et l'histoire du territoire, de ses pics et promontoires, îles parmi les plaines et les plateaux,
- Observer son territoire d'en haut (points de vue/belvédères, transformations/évolutions, horizontalité/verticalité), le connaître et se le représenter en s'appuyant sur les éléments géographiques, topographiques, hydrographiques, météorologiques, patrimoniaux,
- Cheminer pour prendre de la hauteur, se connecter à la nature (préservation de la nature/protection de l'environnement), se mettre en mouvement (notion d'espace), contempler et ressentir les paysages (émotions, 5 sens, paysages sonores, rêveries), faire un pas de côté,
- Explorer l'archipel comme une entité globale constituée de particularismes, en partant à la découverte de chaque île et du monde qu'elle représente, chaque variété de paysages pouvant amener à travailler sur les diversités et les identités,
- Créer des itinérances, naviguer d'île en île par le chemin, par l'eau, par l'air, par l'imaginaire, provoquer la rencontre des publics, construire des ponts intergénérationnels.

Les enjeux identifiés par le réseau territorial

Comment s'appuyer sur l'exploration des paysages pour appréhender son territoire et s'ouvrir sur le monde ? Comment par la contemplation et l'imaginaire amener un regard poétique et décalé sur son environnement ? Comment la notion d'archipel permet d'aborder des questions sociétales : préservation de l'environnement et changement climatique, cohésion sociale et transmission intergénérationnelle, identités territoriale et individuelles ?

Le projet devra explorer **plusieurs champs artistiques** et peut s'appuyer sur des **compétences scientifiques** (par exemple : photographie, écriture, langage poétique, dessin, mise en espace, chorégraphie, architecture, géographie, géologie...). Il peut également avoir une ouverture touristique, par exemple dans les propositions de rendu ou de restitution.

Le projet devra être singulier, ancré et joyeux. Il privilégiera le sensible, une approche poétique, la rencontre humaine et la curiosité.



Les objectifs du projet

Favoriser la cohésion sociale

Le projet devra permettre de créer du lien et de la mixité entre les publics au travers de rencontres, de pratiques artistiques et de partage et de créer des passerelles intergénérationnelles.

Proposer des parcours artistiques et culturels spécifiques au territoire et valorisant les patrimoines locaux

Le projet doit privilégier une notion de parcours afin d'inscrire la découverte et la pratique artistique dans un temps long, mobiliser le sens et le sensible dans le cadre des trois piliers de l'EAC. Le projet doit prendre en compte les spécificités du territoire, notamment patrimoniales et paysagères et peut s'appuyer sur les ressources qui pourront être mises à disposition pour proposer une approche originale et inédite. Chaque parcours doit mobiliser 10h à 15h d'interventions et pourra être complété par des actions proposées par les partenaires.

Co-construire avec les partenaires

Une fois l'équipe retenue, les partenaires de la CTEAC sont associés pour finaliser les parcours.

- Les services de l'Agglo Pays d'Issoire :
 - Direction culture tourisme et patrimoine : spectacles, médiations et ateliers construits autour du patrimoine, des archives, de l'école de musique, des représentations dans l'art, promotion touristique...
 - Service écoresponsabilité et cycle de l'eau : interventions en lien avec l'environnement et le développement durable
 - Accompagnement intergénérationnel (petite enfance, enfance et jeunesse, maintien à domicile), solidarité (insertion, santé) : implication des personnels accompagnateurs des publics, proposition d'actions adaptées
- Les structures culturelles du territoire (Ville d'Issoire, château de Villeneuve-Lembron, Lampisterie, Licorne, médiathèques...) : accueil d'expositions, spectacles, conférences, ateliers... en lien avec les actions
- Les structures éducatives
- Les structures sociales et médico-sociales du territoire : accueil des publics et des actions

Assurer un maillage des actions sur le territoire

Le territoire étant vaste, les partenaires et les publics particulièrement nombreux, les parcours proposés devront être déployés sur l'ensemble du territoire.

Il n'est pas demandé à l'équipe d'organiser ni de solliciter en direct les établissements du territoire. Les parcours doivent être pensés de manière adaptable et transposable : ils seront affinés avec les partenaires de l'Agglo, et l'équipe retenue.

API organise, pilote et coordonne la mobilisation des publics et coordonne le déploiement du projet sur le territoire.

Assurer la diversité des publics

Parmi les publics prioritaires suivants, 700 à 800 personnes devront participer aux parcours.

- Structures petite enfance : 6 relais petite enfance, 2 multi-accueils, 1 crèche familiale et 4 micro-crèches
- Ecoles primaires : 57 écoles
- Etablissements d'enseignement secondaires : 6 collèges, 6 lycées
- Structures socio-éducatives : 7 accueils de loisirs et 6 espaces jeunes



- Structures médico-sociales : 7 EHPAD, 2 FAM, 1 MAS, 3 foyers occupationnels, 1 IME, 1 ITEP, 1 ESAT
- Structures sociales : 3 chantiers d'insertion, 1 action d'insertion sociale, 1 FJT, 3 EVS, 1 GEM, 1 HU/LT, 1 CPH, 1 MDS...
- Associations du territoire en lien avec la thématique...

Le public scolaire n'excèdera pas 50 à 60 % du volume global de public participant.

Le public petite enfance 0-6 ans (structures petite enfance, écoles maternelles, ALSH 3-6 ans) devra être intégré dans au moins un des parcours.

Les établissements scolaires et les autres publics seront sollicités en mai-juin pour participer au projet par le biais d'appels à candidatures.

Les parcours peuvent créer des passerelles et des rencontres entre publics. Les possibilités de mobilité des publics et leurs capacités cognitives devront être pris en compte.



Le déroulement de la collaboration

Appropriation du territoire et co-construction du projet avec les partenaires

Septembre - octobre 2026

Un temps de présentation du territoire et de rencontre des partenaires du projet sera mis en place avec la coordinatrice CTEAC. Ce temps sera l'occasion pour l'équipe de découvrir le territoire, d'être mis en relation avec les différents partenaires et de leur présenter les intentions du projet, de préciser les objectifs communs, d'enrichir et finaliser le projet et d'élaborer le planning des différentes interventions auprès des différents publics en fonction des disponibilités et contraintes de chacun.

Réalisation du projet

Novembre 2026 à mai 2027

L'équipe pluridisciplinaire déploiera sur tout le territoire ses parcours associant pratique artistique et découverte culturelle ou scientifique autour de la thématique, au sein des établissements bénéficiaires de la CTEAC ou des structures partenaires. La mise en œuvre pourra se dérouler sur des périodes continues ou fragmentées. Des points réguliers seront faits avec la coordinatrice CTEAC.

Restitution et bilan partagé

L'équipe devra intégrer un temps unique de restitution collective : le Bel Instant, événement prévu première quinzaine de juin 2027. La restitution valorise les productions réalisées par les publics et/ou l'expérimentation vécue par eux. La restitution n'est pas la finalité première de l'action, celle-ci prenant tout son sens dans le chemin et l'expérimentation proposés. Ainsi, un parcours peut ne pas aboutir à une production mais être valorisée par un



reportage photos, sonore, écrit... ou un livrable : vidéo, podcast, livre... La ou les formes de la restitution pourront évoluer au fil de l'avancée du projet. Le lieu pourra être défini en fonction des productions/valorisations et de la résonance avec la thématique.

Un bilan partagé des parcours et de la coopération sera mis en place avec la coordination de la CTEAC et les partenaires du projet en privilégiant une approche sensible.



Les moyens de mise en oeuvre

Budget

Le budget alloué pour l'ensemble des frais est de 40 000 € : administration, réunions, préparation, interventions, matériel, frais annexes : hébergement, restauration et déplacement.

80% du budget devront être consacrés aux frais artistiques et les frais annexes ne devront pas dépassés 10 à 15%.

Déplacements

L'équipe doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un permis en cours de validité et d'un véhicule personnel afin de pouvoir se déplacer sur l'ensemble du territoire.

Langue française

Une bonne maîtrise de de la langue française est demandée pour faciliter les échanges avec les partenaires et les publics.

Suivi

Le projet est co-construit entre l'équipe pluridisciplinaire, l'Agglo Pays d'Issoire et ses partenaires. La collaboration donne lieu à une convention de partenariat entre API et l'équipe retenue.

Le projet est mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire retenue, en lien avec la coordinatrice CTEAC qui accompagnera les équipes artistiques dans chaque étape du projet et travaillera en concertation avec eux pour veiller à son bon déroulement.

La coordinatrice mettra en lien l'équipe avec les différents interlocuteurs, elle assurera la coordination de l'ensemble du projet avec les partenaires, elle prendra contact avec les structures bénéficiaires, elle communiquera sur le projet.

Ressources

Ressources documentaires, photographiques, expositions, malles pédagogiques : Pays d'art et d'histoire, service des archives, médiathèques, centre d'art Jean Prouvé, espace des arts La Licorne, château de Villeneuve-Lembron, micro-folie, artothèque (Chamalières)...



LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Le calendrier

- 22 janvier 2026 : ouverture de l'appel à candidatures
- 16 mars 2026 à 10h : date limite de dépôt des candidatures
- 23 mars 2026 : résultats de la pré-sélection
- 2 avril 2026 : auditions par le jury de sélection
- avril 2026 : sélection finale

Les critères de sélection

- Critère 1 – 25% « compréhension du projet et de ses enjeux »
- Critère 2 – 25 % « pertinence de la proposition en vue des objectifs énoncés »
- Critère 3 - 25% « innovation et créativité du projet prévisionnel
- Critère 4 – 25% « prix et cohérence budgétaire »



Le comité de sélection sera composé des membres du comité de pilotage de la CTEAC : représentants élus et services de l'Agglo Pays d'Issoire, représentants de la DRAC, de la DRAAF, de l'Education nationale, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département et de la CAF du Puy-de-Dôme et des représentants des structures accueillant des publics.



Le dossier de candidature

- Une présentation de l'équipe pluridisciplinaire de 6 pages maximum avec :
 - Les coordonnées détaillées des intervenants et les justificatifs de statut professionnel,
 - Les CV, références artistiques, culturelles, scientifiques et expériences passées dans le cadre de projets de médiation en précisant les publics concernés
- Une note d'intention de forme libre et de 4 à 10 pages maximum démontrant :
 - La compréhension du présent appel à projet et des enjeux liés au territoire
 - Le projet artistique
 - Les moyens humains envisagés
 - La capacité à la construction collective (notamment à travers les modes de participation et les outils de mobilisation envisagés) et à transmettre sa pratique artistique à un public large
 - Les actions et modalités envisagées en termes de pratiques artistiques et de transmission et leur mise en œuvre sur le territoire
 - La ou les formes de production, livrable ou valorisation envisagée
- Le budget prévisionnel détaillé avec les coûts horaires des interventions
- Le calendrier prévisionnel de septembre à juin (en adéquation avec celui de l'appel à candidatures)

Dossier de candidature à adresser par mail, en format pdf,
à l'attention de M. le Président
à culture@capissoire.fr
au plus tard **le 16 mars 2026 à 10h**



Contacts

Sophie David
Médiatrice culturelle en charge de la CTEAC
sophie.david@capissoire.fr
04.73.55.58.50

